

SARL Les Ruchers du Moulin
8 Moulin de Bohallard
44380 PUCEUL

A Puceul, le 15/06/2021,

Préfecture de Loire-Atlantique
A l'attention Monsieur le Préfet
Monsieur Didier Martin,

Objet : Opposition au projet Société ENRO P.44 à Puceul

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons vous présenter les raisons de notre opposition au projet de la société ENRO pour l'installation d'une centrale d'enrobage à Puceul.

Nous sommes deux exploitants agricoles, apiculteurs professionnels à Puceul, d'un cheptel de plus de 400 ruches, soit plus de 24 millions d'abeilles. Loïc Leray est apiculteur depuis plus de 40 ans et Nadège Bouvier apicultrice également l'a rejoint en septembre 2020 dans le but d'une transmission progressive de l'activité.

La qualité du miel des Ruchers du Moulin a permis d'obtenir plusieurs années de suite des médailles au concours national des miels de France, organisé par l'UNAF (Union nationale des apiculteurs de France).

Pour obtenir cette qualité de production, plusieurs critères sont importants. Le plus important est l'emplacement de nos ruchers. Il s'avère que 50% de nos ruchers sont implantés à quelques mètres seulement du projet de la centrale d'enrobés. Ces ruchers sont également réservés à l'élevage et à la fécondation des reines, particulièrement sensibles à leur environnement et aux risques de pollution lumineuse, pollution de l'eau, air, et sol.

La société ENRO P.44 affirme elle-même que l'activité engendrera une dégradation de la biodiversité mais considère que la zone est « pauvre » donc n'aura aucun impact sur les espèces et aucun risque sanitaire (p 6-7-8/13 partie 1). Notre exploitation a été complètement ignorée dans le dossier présenté. Nos colonies d'abeilles faisant parties intégrantes de la biodiversité du secteur ont un risque d'intoxication grave, ce qui remettrait en cause la survie de nos colonies d'abeilles, l'équilibre de notre écosystème et la production de l'agriculture locale. A ce jour notre profession connaît malheureusement des taux de mortalité de colonies d'abeilles de plus de 30% causée par l'activité excessive des activités humaines : pesticides, urbanisation, monoculture... Demain avec cette usine, elles devront subir en plus le rejet dans l'atmosphère de produits toxiques (Monoxyde de carbone, oxyde de soufre, composés organiques volatiles, HAP, métaux lourds...) et la pollution lumineuse qui impacte tous les pollinisateurs. Ce sera fini de nos médailles pour la qualité de notre miel, nous aurons certainement la médaille du plus haut taux de mortalité en France.

Nous ne sommes pas la seule exploitation en danger si ce projet abouti. Seule une exploitation est mentionnée dans le dossier alors qu'il y en a 6. La problématique agricole est totalement ignorée. Pour exemple, le mot « agricole » n'est cité que 16 fois parmi les 358 pages du dossier alors qu'il est reconnu au paragraphe II.10.5 sensibilité écologique du secteur du projet - que le secteur a actuellement une dominante agricole (cultures, prairies pâturées et de fauche naturelles). Aucun inventaire des exploitations agricoles et/ou maraichères ne semble avoir été réalisé dans l'environnement.

Il manque également à l'étude 7 hameaux dans ce même rayon du kilomètre défini par l'arrêté préfectoral. Par ailleurs un seul kilomètre ne permettra pas de faire barrière à l'ensemble des polluants rejetés par la centrale. Les risques de pollution toucheront inévitablement les enfants des trois écoles à proximité et bien d'autres exploitations agricoles notamment bio qui comme nous craignent pour la qualité de leur production, craignent pour la santé des travailleurs et des habitants. L'étude présentée est donc incomplète.

Loïc Leray également élu à la mairie de Puceul a pu constater que les plans de masse présentés au conseil municipal de Puceul et ceux présentés dans le dossier par ENRO P44 sont différents. Ce dossier en plus d'être incomplet, manque de transparence à tous niveaux. L'information, la sensibilisation, la favorisation des échanges entre parties ont été inexistantes depuis le début, auprès des habitants, des travailleurs et des exploitants qui se trouvent dans le périmètre. Notre incompréhension est totale en relisant les engagements de La Communauté de Communes de Nozay qui dans son projet de territoire, s'engage à protéger et valoriser les ressources et milieux naturels ainsi que promouvoir et valoriser l'activité agricole.

Quant à l'emploi, ce projet entrainera plus d'emploi en péril que de poste créé par l'usine. Il mettra un frein au développement économique de la zone d'activité qui perdra de son attractivité notamment auprès d'entreprises agro-alimentaires, pourvoyeuses d'emplois, qui refuseront de s'installer près d'une telle usine. Après avoir interrogé plusieurs centrales de ce type, nos conclusions sont les suivantes : ce projet ne répond à aucun besoin dans notre département déjà saturé en centrales d'enrobés, centrales à ce jour travaillant à 50% seulement de leur capacité. S'il n'y a pas de besoin, pourquoi créer tant de problèmes ?

La période que nous vivons nous a rappelé à notre bon sens, à l'impact de nos gestes et de nos actions. Monsieur le Préfet, vous êtes le garant de la sécurité et de la santé des citoyens. Si ce projet abouti, c'est l'insécurité qui l'emportera sur ce territoire. Vous avez notre avenir dans vos mains, l'avenir de nos abeilles et l'avenir de notre exploitation.

Nous restons à votre entière disposition si vous souhaitez échanger sur ce dossier et l'impact pour notre entreprise.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Loïc Leray,
Nadège Bouvier
Apiculteurs Récoltants
SARL Les Ruchers du Moulin

